

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE & DU PAYS DE SILLE**  
4, rue de Gaucher - 72240 CONLIE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL de COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseiller présents ou représentés par leur suppléant : 28

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

**Etaient présents** : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Mikael JUPIN, Sylvie BOULLIER, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Killian TRUCAS, Jean-Luc VIAU (*suppléant de Daniel LEFEVRE*), Chantal LEDUC (*Suppléante de Jean-Paul BROCHARD*), Pascal LEBRETON, Stéphane BRUNET, Mikaël FOUCHARD, Alain HORPIN, Loïc CHAUMONT, Gérard GALPIN, Eric POISSON, Claire PECHABRIER, Michel PATRY, Laurence DUBOIS.

**Absents excusés (pouvoir)** : Sonia MOINET (qui a donné pouvoir à Valérie RADOU), Jean-Claude LEVEL, Nathalie PASQUIER-JENNY (qui a donné pouvoir à Stéphane BRUNET), Hugues BOMBLED, Thierry DUBOIS, Josiane GARREAU (qui a donné pouvoir à Gérard GALPIN).

**Objet : Tarifs 2022 des cybercentres**

Suite aux Commissions qui se sont tenues le 3 juin 2021 et le 29 novembre 2021, les membres ont arrêté la tarification des CyberCentres à compter du 1er janvier 2022 comme indiquée ci-dessous :

Désignation du tarif	Tarif
Adhésion annuelle (usager/association)	30€
Adhésion semestrielle (usager/association)	20€
Moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit
Consultation journalière	2€
Impression 1 page n/b	0,25€
Carte impression 50 points	6€
Carte impression 100 points	10€
Carte impression 200 points	18€
Carte impression 300 points	26€

- L'adhésion annuelle (1er janvier au 31 décembre) ou semestrielle (du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre) est obligatoire pour la participation aux ateliers collectifs des CyberCentres ou des ateliers numériques dans les communes, ainsi que les accompagnements personnalisés.
- Consultation journalière est valable pour l'accès-libre et l'accompagnement individuel pour des démarches administratives en ligne.

L'équivalent point est calculé comme suit :

Type de prestations	Équivalent en points <i>Impression sur la base d'un Recto</i>
Impression A4 noir sur papier 80g	1 point
Impression A4 couleur sur papier 80g	5 points
Impression A4 noir sur papier 160g *	3 points
Impression A4 couleur sur papier 160g	7 points
Impression A3 noir sur papier 80g	2 points
Impression A3 couleur sur papier 80g	6 points
Plastification a4	10 points
Plastification a3	15 points

Suite à la proposition de la commission « TIC », le conseil communautaire, à l'unanimité adopte les nouveaux tarifs des cybercentres applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*